



Avis de **convocation**

Assemblée Générale Ordinaire

**31 octobre 2024
14 heures 30**

Exclusive Networks SA
20, Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt
France

Assemblée Générale Ordinaire

31 octobre 2024 | 14 heures 30

L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 23 septembre 2024.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiées sur le site Internet de la Société : <https://ir.exclusive-networks.com>.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.



Sommaire

**Message de la Présidente du Conseil
d'Administration et du Directeur
Général**

01

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

02

**Comment participer à l'Assemblée
Générale**

03

**Rapport du Conseil d'Administration
et projets de résolutions**

09

**Demande d'envoi de documents
et de renseignements**

13

Relations Investisseurs

20, Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt – France
Tel. : +33 01 41 34 53 04
Fax : +33 01 41 31 47 86
Courriel : ir@exclusive-networks.com

Message de la Présidente du Conseil d'Administration et du Directeur Général



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Exclusive Networks a le plaisir de vous faire part de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire **le 31 octobre 2024 à 14 heures 30 au siège social du Groupe, 20, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.**

Cette Assemblée Générale Ordinaire a pour objet de soumettre à votre approbation une distribution exceptionnelle d'un montant de 5,29 euros par action, dans le cadre du projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans Exclusive Networks par Clayton Dubilier & Rice en consortium avec l'actionnaire majoritaire d'Everest UK HoldCo (entité contrôlée par Permira), avec le soutien du fondateur de la Société, Olivier Breittmayer, qui en restera actionnaire. La distribution exceptionnelle serait versée après l'obtention des autorisations réglementaires et immédiatement avant la clôture de l'Acquisition du bloc et le dépôt de l'offre publique d'achat obligatoire simplifiée, tel qu'annoncé le 24 juillet 2024.

Les modalités pratiques de participation à cette réunion, son ordre du jour et le texte des résolutions soumises à votre approbation figurent dans les pages qui suivent.

Vous pourrez poser vos questions par écrit en amont de l'Assemblée Générale Ordinaire, et nous avons mis en place un vote par internet, rapide et sécurisé. Vous pouvez donner pouvoir à toute personne de votre choix ou autoriser la Présidente du Conseil d'Administration à voter en votre nom.

Au nom du Conseil d'Administration, nous vous remercions de la confiance que vous accordez à Exclusive Networks.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, l'expression de notre considération distinguée.

Barbara Thoralfsson

Présidente du Conseil
d'Administration

Jesper Trolle

Directeur Général

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Statuant à titre ordinaire

1. Approbation d'une distribution exceptionnelle en numéraire (**1^{re} résolution**) ;
2. Pouvoirs pour formalités légales (**2nde résolution**).

Comment participer à l'Assemblée Générale

Une assistance téléphonique est à votre disposition pour vous accompagner au :

Depuis la France : 0 826 109 119 (numéro vert)

Depuis l'étranger : + 33 (0)1 55 77 40 57

L'Assemblée Générale sera retransmise sur internet via le site de la Société.

Vous pourrez ainsi suivre cette Assemblée Générale en vous connectant au lien suivant :

https://channel.royalcast.com/landingpage/exclusive-networks-fr/20241031_1/ [channel.royalcast.com]

Avertissement :

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site Internet <https://ir.exclusive-networks.com/fr/agm>, afin d'avoir accès à toutes les informations à jour concernant l'Assemblée Générale et, les modalités définitives de participation à cette Assemblée.

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire d'Exclusive Networks ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale ou s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, sous réserve de justifier de la propriété de ses titres au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), soit le **mardi 29 octobre 2024** :

- **pour les actionnaires au NOMINATIF : par l'inscription de leurs actions en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » sur les registres de la Société** tenu par son mandataire Uptevia ;

- **pour les actionnaires au PORTEUR : par l'inscription de leurs actions, à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte** (dans le cas d'un actionnaire non-résident) dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité qui le gère. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, laquelle devra être jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

Comment exercer votre droit de vote

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote selon les modalités suivantes :

- assister personnellement à l'Assemblée Générale ;
- voter par correspondance (en utilisant le formulaire de vote par correspondance papier) ;
- donner mandat et être représenté (en utilisant le formulaire de procuration papier à retourner par voie postale ou par courriel) ;
- voter ou donner mandat par internet.

Chacune de ces modalités est détaillée ci-après.

1. Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée Générale

Vous devez demander une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée Générale et y voter.

1.1 Demande de carte d'admission avec le formulaire papier

- **Si vos actions sont au nominatif** : Retourner le formulaire joint à votre convocation à l'adresse suivante : Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle – 92 931 Paris-La Défense Cedex, France – après avoir coché la **case A**, daté et signé le

formulaire selon les indications qui vous sont fournies en page 7 de la présente brochure de convocation.

- **Si vos actions sont au porteur** : Demander à l'intermédiaire qui gère vos titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.

1.2 Demande de carte d'admission par Internet

- **Si vos actions sont au nominatif** : Vous devez vous connecter sur la plateforme VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro/fr/>
- **Si vous êtes actionnaire au nominatif pur**, utilisez vos codes d'accès habituels pour vous connecter.
- **Si vous êtes actionnaire au nominatif administré**, vous devez vous connecter au site Planetshares en utilisant votre numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de votre formulaire de vote papier. Au cas où vous ne seriez plus en possession de votre identifiant et/ou votre mot de passe, contactez le 0 800 00 41 20 (numéro gratuit), qui vous est spécialement dédié.

Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- **Si vos actions sont au porteur** : Il vous appartient de vous renseigner afin de savoir si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté au site VOTACCESS, vous devez vous identifier sur le portail Internet de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Vous devez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

Si vous avez demandé la carte d'admission et que vous ne l'avez pas reçue à temps pour l'Assemblée Générale, mais que vous pouvez justifier de l'inscription de vos titres au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans le registre (pour le nominatif), soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire financier qui gère vos titres (pour le porteur via une attestation de participation), vous pouvez participer à l'Assemblée Générale en vous présentant à l'accueil dès 14 heures.

2. Vous souhaitez voter par correspondance (avec le formulaire papier)

- Pour les **actionnaires AU NOMINATIF**, vous recevez automatiquement la brochure de convocation accompagnée du formulaire de vote par correspondance ou par procuration par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique.
- Pour les **actionnaires AU PORTEUR**, vous devez adresser une demande à votre établissement teneur de compte pour recevoir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui se

chargera ensuite de le transmettre à Uptevia, Service Assemblées Générales, Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle – 92 931 Paris-La Défense Cedex, France.

Vous cochez la case « **Je vote par correspondance** » du formulaire de vote par correspondance et le cas échéant, vous noircissez les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, ou « **abstention** » pour vous abstenir de voter (l'abstention ne sera pas prise en compte dans les votes exprimés).

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration papier est accessible sur la page Assemblée Générale du site internet de la Société (<https://ir.exclusive-networks.com/fr/agm/>).



- N'oubliez pas de faire votre choix « **si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentes en assemblée** » et cocher la case correspondante.
- Ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du formulaire.
- Dated et signez dans le cadre « **date et signature** » prévu en bas à cet effet.
 - **Si vous êtes actionnaire AU NOMINATIF, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à Uptevia à l'adresse susvisée.**
 - **Si vous êtes actionnaire AU PORTEUR, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte.**

En aucun cas, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne doit être retourné à Exclusive Networks SA

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur, devra parvenir à Uptevia à l'adresse susvisée au plus tard avant le troisième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le **lundi 28 octobre 2024 à 23 heures 59** (heure de Paris). Aucun formulaire de vote ne sera pris en compte après cette date.

3. Vous souhaitez donner mandat ou être représenté (avec le formulaire papier ou par e-mail)

3.1 Utilisation du formulaire papier de vote par correspondance ou par procuration

Vous cochez la case correspondante du formulaire de vote par correspondance :

- **vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée :** vous cochez la case « **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale** », vous datez et signez au bas du formulaire. Dans ce cas, le Président de l'Assemblée Générale émettra, au nom de l'actionnaire, un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets ;
- **vous donnez pouvoir à toute autre personne physique ou morale de votre choix :** vous cochez la case « **Je donne pouvoir** » et vous indiquez le nom, prénom et l'adresse de la personne à qui vous donnez pouvoir pour assister à l'Assemblée Générale et voter en votre nom.
- **Si vous êtes actionnaire AU NOMINATIF,** retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à Uptevia au moyen de l'enveloppe pré affranchie, Service Assemblées Générales, Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle – 92 931 Paris-La Défense Cedex, France.
- **Si vous êtes actionnaire AU PORTEUR,** retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte.

3.2 Vous donnez mandat par e-mail

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire **peut également être effectuée par voie électronique**, en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : **Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.com** en précisant vos nom, prénom, adresse, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, et :

- si vous êtes **actionnaire au NOMINATIF** : votre identifiant auprès de Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire financier si vous êtes actionnaire au nominatif administré ;
- si vous êtes **actionnaire au PORTEUR** : références bancaires complètes, puis en demandant impérativement à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à Uptevia, Service Assemblées Générales, Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle – 92 931 Paris-La Défense Cedex, France.

Notez : l'adresse électronique ci-dessus ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation de mandataires, toute autre demande ne pourra pas être prise en compte.

 **Avertissement : Traitement des mandats à personne nommément désignée.**

Tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées au I de l'article L. 225-106 du Code de commerce devra transmettre à Uptevia son mandat avec indication du mandataire par voie électronique ou par voie postale dans les délais légaux.

Seules pourront être prises en compte les notifications de désignation ou de révocation de mandats, adressées :

- par voie postale au moyen du formulaire de vote par correspondance dûment rempli et signé et accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur, réceptionnée par Uptevia jusqu'au **lundi 28 octobre 2024** ;
- par voie électronique réceptionnée jusqu'au **mercredi 30 octobre 2024 à 15 heures** (heure de Paris) ;
- Aucune notification de désignation ou de révocation de mandats ne sera prise en compte après ces dates.



Il est recommandé aux actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter, d'adresser leurs instructions aux moyens de l'adresse électronique ci-dessus ou par internet via le site VOTACCESS dans les conditions décrites ci-dessous plutôt que par voie postale.

4. Vous souhaitez voter par correspondance ou donner mandat par internet

Exclusive Networks vous offre la possibilité de voter à distance ou de donner mandat par internet avant l'Assemblée Générale sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Vous aurez également la possibilité d'accéder via VOTACCESS aux documents officiels de l'Assemblée Générale.

Actionnaires au NOMINATIF

- Les titulaires d'actions au **NOMINATIF PUR** devront se connecter au site de gestion de leurs avoirs Planetshares : <https://planetshares.uptevia.pro.fr/> avec leurs codes d'accès habituels qui figurent sur leurs relevés.
- Les titulaires d'actions au **NOMINATIF ADMINISTRÉ** devront se connecter au site <https://planetshares.uptevia.pro.fr/> en utilisant leur numéro d'identification qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier joint au présent avis de convocation. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il peut contacter le 0 826 109 119 depuis la France ou le + 33 (0)1 55 77 40 57 depuis l'étranger, numéros mis à sa disposition ou le demander en cliquant sur « **Mot de passe oublié ou non reçu** ».

Après s'être connecté sur la plateforme Planetshares l'actionnaire au nominatif accédera à VOTACCESS en cliquant sur « **Participer à l'Assemblée Générale** ». Il sera alors redirigé vers VOTACCESS et pourra suivre ensuite les indications données à l'écran afin de voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

Actionnaires au PORTEUR

Il appartient à l'actionnaire au PORTEUR de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier habilité est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'intermédiaire financier habilité de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire au PORTEUR devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels.

Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Exclusive Networks SA et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **9 octobre 2024 à 12 heures** jusqu'au **30 octobre 2024 à 15 heures** (heure de Paris).



Il est recommandé aux actionnaires :

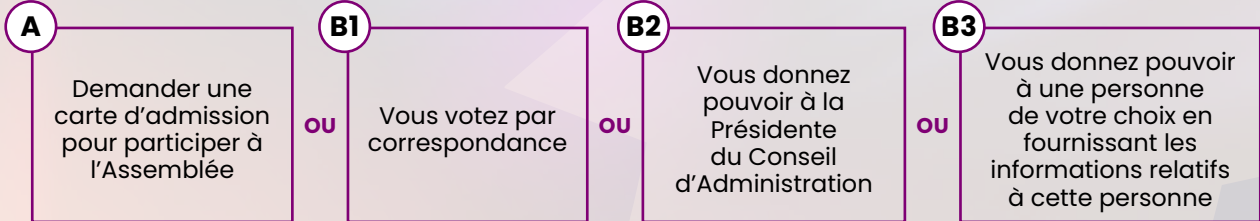
- de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions de vote afin d'éviter tout engorgement éventuel de VOTACCESS.
- de privilégier le vote par internet, préalablement à l'Assemblée Générale via le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-avant.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « **Je vote par correspondance** » du formulaire. Le mandataire joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

Comment remplir le formulaire ?

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront accessibles sur le site internet de la Société <https://ir.exclusive-networks.com> dans les délais légaux.

Étape 1.



Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side of the form
Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side of the form

A JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

EXCLUSIVE NETWORKS

Société Anonyme au capital de 7 333 622,88€
 Siège social : 20 Quai du Point-du-Jour,
 92100 Boulogne Billancourt
 RCS 839 082 450 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 Convoquée le 31 octobre 2024 à 14h30
 Au siège social
 20 Quai du Point-du-Jour,
 92100 Boulogne Billancourt

ORDINARY GENERAL MEETING
 To be held on October 31st, 2024 at 02:30 pm
 At Company headquarter's
 20 Quai du Point-du-Jour,
 92100 Boulogne Billancourt

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
 Nominatif Registered
 Porteur Bearer
 Nombre de voix - Number of voting rights

B1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		C	D
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		E	F
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		G	H
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		J	K
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
												L	M
												N	O
												P	Q
												R	S
												T	U
												V	W
												X	Y
												Z	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote **NO** unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. // I appoint the Chairman of the general meeting.

- Je m'abstiens. // I abstain from voting.

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom

I appoint (see reverse (4)) Mr. / Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

à / to : UPTEVIA
 Service Assemblées
 90-110 Esplanade du Général de Gaulle
 92931 Paris La Défense Cedex

Date & Signature

B2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

B3 JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
 pour me représenter à l'Assemblée
 I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
 to represent me at the above mentioned Meeting
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Étape 2.

Signer et dater

Étape 3.

Retourner le formulaire papier à
Uptevia au plus tard, **le lundi 28 octobre 2024**

Demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions par les actionnaires

Il est rappelé que, pour être prise en compte, toute demande d'inscription à l'ordre du jour de point ou de projet de résolutions doit impérativement être accompagnée :

- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital social de la Société exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce.
- du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée.

En outre, l'examen par l'Assemblée Générale des points ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris (soit, le **mardi 29 octobre 2024**, à zéro heure, heure de Paris).

Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le **vendredi 25 octobre 2024**, adresser ses questions à Exclusive Networks S.A., 20 Quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt, France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Présidente du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : **assemblee-generale@exclusive-networks.com**.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

⚠ Il est demandé aux actionnaires de privilégier le mode de communication électronique et d'envoyer leurs questions écrites par e-mail.

Rappels :

- les propriétaires indivis ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale que par un seul d'entre eux, considéré comme propriétaire ;
- l'actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé son pouvoir ou demandé sa carte d'admission n'a pas la possibilité de changer son mode de participation à l'Assemblée (article R. 22-10-28-III du Code de commerce) ;
- pour tous les actionnaires ayant cédé tout ou partie de leurs actions postérieurement à la transmission de leurs instructions, la Société invalidera ou

modifiera en conséquence le vote exprimé à distance ou le pouvoir si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris précédant l'Assemblée Générale (soit le **mardi 29 octobre 2024**) ;

- aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le **mardi 29 octobre 2024 à zéro heure** (heure de Paris) quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

⚠ Si vous détenez des actions Exclusive Networks SA via plusieurs modes de détention (nominatif, porteur), vous devez voter plusieurs fois si vous souhaitez exprimer l'intégralité de vos droits de vote.

Rapport du Conseil d'Administration et projets de résolutions

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire aux fins de soumettre à votre approbation un projet de distribution exceptionnelle arrêté par votre Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 septembre 2024.

Le présent rapport du Conseil d'Administration a été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi.

MARCHE DES AFFAIRES

À titre liminaire, nous vous informons conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce que la Société a poursuivi, depuis le début de l'exercice en cours ses activités en tant que société tête du groupe

Exclusive Networks. La Société et le Groupe ont, depuis, le début de l'exercice en cours et jusqu'à la date du présent rapport, poursuivi leurs activités dans les conditions exposées dans le cadre de sa communication financière.

RÉSOLUTIONS

Approbation d'une distribution exceptionnelle en numéraire (1^{re} résolution)

Aux termes de la première résolution, les actionnaires sont invités à se prononcer sur une distribution exceptionnelle en numéraire de la somme de 5,29 euros par action et qui s'inscrit dans le contexte suivant.

Le 24 juillet 2024, la Société a annoncé accueillir favorablement l'intention d'un consortium composé de l'actionnaire majoritaire de la Société, Everest UK Holdco (une entité contrôlée par le fonds d'investissement Permira), la société d'investissement Clayton, Dubilier & Rice (CD&R), et avec le soutien d'Olivier Breittmayer (fondateur de la Société), d'acquérir, via une entité dédiée contrôlée conjointement par CD&R et Everest UK Holdco, une participation majoritaire dans le capital de la Société (l'« **Acquisition du bloc** »), au prix de 18,96 euros par action après une distribution exceptionnelle de 5,29 euros par action, représentant un montant total de 24,25 euros par action. L'Acquisition du bloc conduirait au dépôt par le consortium d'une offre publique d'achat obligatoire simplifiée (l'« **Offre** ») auprès de l'Autorité des marchés financiers portant sur les actions restantes de la Société, suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire si les conditions légales sont remplies à l'issue de l'Offre (la « **Transaction** »).

Le Groupe a ainsi annoncé dans le communiqué précité son intention de procéder à un refinancement de sa dette, et de proposer à ses actionnaires une distribution exceptionnelle d'un montant de 5,29 euros par action.

L'Acquisition du bloc est soumise à la satisfaction des conditions suspensives liées aux autorisations réglementaires, y compris en matière de concurrence, d'investissements étrangers et de subventions étrangères.

Dans le cadre de la Transaction envisagée, le Conseil d'Administration de la Société a constitué un Comité *ad hoc* composé de Mesdames Barbara Thoralfsson, Marie-Pierre de Bailliencourt et Nathalie Lomon, membres indépendants du Conseil d'Administration, et a désigné le cabinet Finexsi, sur recommandation du Comité *ad hoc*, en qualité d'expert indépendant chargé d'une part, de rédiger un rapport sur les modalités financières de l'Offre, comprenant une attestation d'équité, et d'autre part, d'émettre une opinion de solvabilité sur la distribution exceptionnelle (l'« **Expert** »). Le Comité *ad hoc* a notamment pour mission d'assurer le suivi des travaux de l'Expert.

Le projet de distribution exceptionnelle a fait l'objet d'une opinion de solvabilité de l'Expert remise au Conseil d'Administration dont les conclusions sont reproduites ci-après : « *le paiement de la distribution exceptionnelle n'est pas contraire à l'intérêt social de la Société et ne remet pas en cause sa viabilité financière et sa capacité à réaliser ses objectifs de développement commercial* ».

Après avoir pris connaissance de cette opinion, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité *ad hoc*, a approuvé le principe de la distribution exceptionnelle envisagée comme annoncé dans le communiqué de presse de la Société en date du 24 juillet 2024.

La distribution exceptionnelle serait prélevée en priorité sur le poste « *Autres réserves* » jusqu'à épuisement, et pour la fraction résiduelle sur le poste « *Prime d'émission* ».

Comme indiqué dans son communiqué de presse en date du 24 juillet 2024 précité, la mise en paiement de la distribution exceptionnelle interviendrait à une date à déterminer par le Conseil d'Administration, après la satisfaction de la condition suspensive liée aux autorisations réglementaires prévues dans le cadre de l'Acquisition du bloc, et avant la réalisation de l'Acquisition du bloc et le dépôt de l'Offre.

Il vous est ainsi proposé :

- de décider, sous la condition suspensive de la satisfaction des conditions suspensives liées aux autorisations réglementaires prévues dans le cadre de l'Acquisition du bloc, une distribution exceptionnelle d'un montant de 5,29 euros par action (soit un montant total de 484 935 812,94 euros, étant précisé que ce montant est calculé sur la base de 91 670 286 actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2024 et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à distribution évolue entre la date

de la présente Assemblée Générale approuvant ladite distribution exceptionnelle et la date de détachement de la distribution, en fonction notamment de l'évolution du nombre d'actions auto-détenues, lesquelles n'ouvrent pas droit à distribution) par prélèvement en priorité sur le poste « *Autres réserves* » et, pour la fraction résiduelle, sur le poste « *Prime d'émission* » (la « **Distribution Exceptionnelle** ») ;

- de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, pour constater la réalisation de la condition suspensive de la Distribution Exceptionnelle et prendre toutes dispositions nécessaires en vue de la réalisation des opérations subséquentes à la Distribution Exceptionnelle, déterminer le montant définitif de la Distribution Exceptionnelle et imputer le montant définitif de la Distribution Exceptionnelle par priorité sur le compte « *Autres réserves* » jusqu'à épuisement et, pour la fraction résiduelle sur le compte « *Prime d'émission* », fixer la date de détachement de la Distribution Exceptionnelle ainsi que sa date de paiement et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

À l'issue de la Distribution Exceptionnelle et sur la base d'un nombre de 91 670 286 actions donnant droit à distribution, le poste « *Prime d'émission* » s'élèverait à 537 154 545,13 euros. Le montant des capitaux propres serait ramené à la somme de 535 332 278,53 euros.

À toutes fins utiles, il est précisé que la somme correspondant au montant de la Distribution Exceptionnelle non versée aux actions auto détenues par la Société resterait affectée au poste « *Prime d'émission* ».

En cas de démembrement des actions, la Distribution Exceptionnelle sera versée à l'usufruitier.

Résolution n° 1

Approbation d'une distribution exceptionnelle en numéraire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'Administration, (ii) des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, audités par les Commissaires aux comptes et approuvés par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2024, et prenant acte des capitaux propres de la société Exclusive Networks SA (la « **Société** ») à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant total de 1 020 268 091,47 euros, et plus particulièrement des sommes figurant aux postes « *Autres Réserves* » et « *Primes d'émissions* », soit respectivement, 53 676 521,01 euros, et 968 413 837,06 euros, ainsi que du montant porté au compte « *Report à Nouveau* », soit (- 9 887 602,48) euros, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, telle qu'approuvée par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2024 :

- décide, sous la condition suspensive de la satisfaction des conditions suspensives liées aux autorisations réglementaires prévues dans le cadre de l'acquisition par l'intermédiaire d'une société dédiée contrôlée conjointement par Clayton Dubilier & Rice (CD&R) ou toute entité affiliée et Everest UK HoldCo (le « **Consortium** ») d'une participation majoritaire dans la Société (l'« **Acquisition du bloc** »), de distribuer à titre exceptionnel, la somme de 5,29 euros par action (soit un montant total de 484 935 812,94 euros sur la base de 91 670 286 actions composant le capital social au 30 juin 2024 étant précisé que ce montant pourra varier en fonction du nombre d'actions ouvrant droit à distribution à la date de détachement de la distribution) par prélèvement (i) en priorité sur le poste « *Autres réserves* » jusqu'à épuisement et, (ii) pour la fraction résiduelle, sur le poste « *Prime d'émission* » (la « **Distribution Exceptionnelle** ») ; et

- prend acte que les actions auto-détenues par la Société au jour de la mise en paiement n'auront pas droit à la distribution objet de la présente résolution conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce et que la somme correspondant au montant de la Distribution Exceptionnelle non versée resterait affectée au poste « *Prime d'émission* ».

À l'issue de la Distribution Exceptionnelle (et sur la base d'un nombre théorique de 91 670 286 actions donnant droit à distribution au 30 juin 2024 (compte non tenu des actions auto-détenues à cette date)), le poste « *Prime d'émission* » s'élèverait à un montant de 537 154 545,13 euros, et le montant des capitaux propres serait ramené à la somme de 535 332 278,53 euros.

En l'état de la législation fiscale en vigueur, la qualification fiscale, au regard du droit français, de la Distribution Exceptionnelle dépend de la composition des capitaux propres d'Exclusive Networks SA à la date de la distribution et, du résultat comptable réalisé par la Société depuis le 1^{er} janvier 2024 qui pourrait affecter sa situation bilantielle telle qu'elle ressort des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.

En application des dispositions de l'article 112, 1^o du Code général des impôts, les distributions prélevées sur les primes d'émission présentent pour les actionnaires le caractère d'un remboursement d'apport non imposable à condition que tous les bénéfices et réserves, autres que la réserve légale, ont été auparavant répartis. En présence de bénéfices ou de réserves, l'imposition des sommes remboursées par prélèvement sur les primes d'émission est limitée à la fraction des bénéfices et des réserves (autres que la réserve légale) non encore répartis.

La Société dispose de primes d'émission issues d'apports en numéraire et en nature réalisés sous le régime de droit commun et représentatives d'apports réels pour les besoins de l'article 112, 1^o du Code général des impôts (à l'exception d'une fraction résiduelle d'un montant de 11 192 euros correspondant à une prime de fusion réalisée sous le régime fiscal de faveur de l'article 210 A du Code général des impôts).

La Distribution Exceptionnelle sera imputée par priorité sur le poste « *Autres réserves* » jusqu'à épuisement (soit 53 676 521,01 euros correspondant à environ 0,59 euro par action sur la base de 91 670 286 actions composant le capital social au 30 juin 2024), et pour le montant résiduel sur le poste « *Prime d'émission* » (soit 431 259 291,93 euros correspondant à environ 4,70 euros par action sur la base de 91 670 286 actions composant le capital social au 30 juin 2024).

En l'état de la législation fiscale française en vigueur et sous réserve de tout changement législatif ultérieur, la fraction de la Distribution Exceptionnelle imputée sur le poste « *Autres réserves* » sera traitée fiscalement en France comme un dividende ordinaire et soumise au régime fiscal des revenus de capitaux mobiliers :

- les actionnaires personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France et ne détenant pas leurs actions dans le cadre d'un Plan d'épargne en actions, seront soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur le montant brut de la distribution, dont 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux. Sur option expresse et irrévocable exercée lors du dépôt de leur déclaration de revenus, les contribuables personnes physiques résidentes de France peuvent opter pour l'imposition

de l'ensemble de leurs revenus de capitaux mobiliers, en ce compris ce dividende, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire ; dans ce cas, la fraction taxable de la Distribution Exceptionnelle bénéficiera d'un abattement de 40 % ;

- pour les actionnaires personnes morales soumis à l'impôt sur les sociétés et ayant leur résidence fiscale en France, la fraction taxable de la distribution est en principe imposable à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Sous réserve du respect de certaines conditions, les actionnaires détenant au moins 5 % du capital de la Société sont susceptibles d'être exonérés d'impôt sur les sociétés au titre de ce revenu, à l'exception d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du montant des revenus distribués en application du régime « mère-fille » ;
- pour les actionnaires non-résidents, et sous réserve des exonérations prévues, notamment, aux articles 119 bis 2^o et 119 ter du Code général des impôts, la fraction taxable de la distribution sera soumise à la retenue à la source visée à l'article 119 bis du Code général des impôts, prélevée selon les cas aux taux fixés à l'article 187 du Code général des impôts, éventuellement diminuée ou supprimée en application de la convention fiscale conclue entre la France et l'État de résidence fiscale du bénéficiaire concerné.

La fraction résiduelle de la Distribution Exceptionnelle imputée sur le poste « *Prime d'émission* », sera traitée comme un remboursement d'apports au sens de l'article 112-1^o du Code général des impôts et sera à ce titre non imposable en France, sous réserve que le résultat comptable réalisé par la Société depuis le 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à la date de la distribution n'excède pas le montant de son « *Report à Nouveau* » négatif à date, soit (- 9 887 602,48) euros.

Le résumé du régime fiscal français décrit ci-dessus est donné à titre d'information générale ; les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel pour étudier le régime fiscal applicable à leur situation particulière.

La Société informera les actionnaires par le biais d'un communiqué de presse de la qualification fiscale de la Distribution Exceptionnelle sur la base de sa situation comptable intermédiaire et du nombre d'actions ouvrant droit à la Distribution Exceptionnelle à la date de distribution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, à l'effet de :

- constater la réalisation de la condition suspensive de la Distribution Exceptionnelle visée à la présente résolution ;
- prendre toutes dispositions nécessaires en vue de la réalisation des opérations prévues dans la présente résolution ;
- déterminer le montant définitif de la Distribution Exceptionnelle et imputer le montant définitif de la Distribution Exceptionnelle (i) par priorité sur le compte « *Autres réserves* » jusqu'à épuisement et (ii) sur le compte « *Prime d'émission* » pour la fraction résiduelle ;

Rapport du Conseil d'Administration et projets de résolutions

- fixer la date du détachement de la Distribution Exceptionnelle et sa mise en paiement, étant précisé que la Distribution Exceptionnelle ne serait versée qu'après la réalisation de la condition suspensive de la Distribution Exceptionnelle visée à la présente résolution mais avant la date de réalisation de l'Acquisition du bloc et le dépôt de l'offre publique d'achat obligatoire devant être initiée par le Consortium ;
- et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

Pouvoirs pour formalités légales (2nde résolution)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale.

Résolution n° 2

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * *

Les résolutions qui seront soumises à vos suffrages nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société et favorables au développement des activités de votre Groupe.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration.

Demande d'envoi de documents et de renseignements

Je soussigné(e),

(Mme, M., société) :

Nom ou dénomination sociale :

Prénom :

Code postal : Ville : Pays :

Adresse électronique : @

Reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2024 et visés à l'article R. 225.81 du Code de commerce, à savoir notamment : l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions.

Demande à Exclusive Networks SA de m'adresser, avant l'Assemblée Générale Ordinaire¹, les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce² ainsi que ceux visés dans les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2024 :

- Envoi des documents sous format papier
- Envoi des documents sous format électronique

Fait à : le : 2024

Signature

1 Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales d'actionnaires ultérieures.

2 Les informations relatives à cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site de la Société (<https://ir.exclusive-networks.com>)

Cette demande est à retourner à :

Uptevia

Service Assemblées Générales
Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle,
92 931 Paris-La Défense Cedex, France

ou à l'intermédiaire financier chargé de la gestion de vos titres.





Conception, rédaction & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Exclusive Networks SA

Société anonyme au capital social de 7 333 622,88 euros
Siège social : 20, Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt (France)
Téléphone +33 1 41 34 53 04 – Fax. 01 41 31 47 86
RCS Nanterre 839 082 450